

Règlement **50^{ème} édition**

18 Octobre 2026



Semi-Marathon

10 KM

5 KM

Nos Partenaires



Article 01 - Préambule

Chaque compétiteur, par son inscription et sa participation à la course, accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

Article 02 – Présentation

La 50ème édition des Courses de l'Indien organisées par l'ASPTT ORLÉANS, aura lieu le **DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026** à Orléans-La Source, avec au programme un semi-marathon (21,1km), un 10km et un 5km.

Article 03 - Horaires des départs

09h15 : Départ du 5km (200 dossards maximum)
09h45 : Départ du 10km (750 dossards maximum)
10h10 : Départ du semi-marathon (750 dossards maximum)

Article 04 – Lieux de départ et d'arrivée

Les départs et les arrivées se tiendront à proximité de la **Place Albert Camus** (Avenue Denis Diderot, 45100 Orléans-La-Source).

Article 05 – Parcours

Les parcours des Courses de l'Indien sont plats et **très roulants**, assurant de bonnes performances. Ceux du semi-marathon et du 10km sont mesurés officiellement par la FFA et qualificatifs aux championnats de France (label bronze FFA). Celui du 5km n'est pas mesuré officiellement (non labellisé FFA).

A titre d'information, les temps minima qualificatifs aux championnats de France sont accessibles sur la page internet <https://www.athle.fr/contenu/minima-menu/12>

Les cartes des parcours ainsi que les plans d'accès aux sites sont disponibles sur le site internet de l'épreuve <https://courses-de-lindien.asptt.com/infos-pratiques/>

Les parcours se déroulent de la façon suivante :

- **5km : 2 « petites boucles » identiques.**
- **10km : 1 « grande boucle » unique.**
- **Semi : 2 « grandes boucles » identiques.**

Les coureurs en fauteuils roulants, en joëlettes ou handisport sont acceptés. L'organisation attire néanmoins l'attention sur le fait que **les parcours ne permettent pas un accès aisé aux fauteuils roulants** : la « grande boucle » contient un passage dans une venelle de 1,50m de large sur environ 500m, un passage dans un chemin sur environ 500m et tous les parcours empruntent à plusieurs reprises des passages pouvant présenter des surélévations (trottoirs ou autres). L'organisation invite les coureurs concernés à prendre contact avec elle pour envisager d'éventuelles mesures de facilités que celle-ci pourrait mettre en place.

Article 06 – Ravitaillements

Des postes de ravitaillement sont présents sur les parcours, aux kilométrages suivants :

- **5 km** : 2 ravitaillements (**km 2,5 + arrivée**)
- **10km** : 2 ravitaillements (**km 5,5 + arrivée**)
- **Semi** : 4 ravitaillements (**km 6,0 + km 10,5 + km 16,5 + arrivée**)

Ils sont tous composés de **boissons** (à minima : eau plate + eau glucosée) et de **nourritures** (à minima : barres de céréales, pâtes de fruits, fruits secs, banane, orange).

Prenez s'il vous plaît l'habitude dès 2026 d'**apporter vos gobelets pliables**. Il s'agit certainement de la dernière édition avec gobelets, l'organisation envisage de ne plus en fournir dès 2027 (*réduction des déchets*).

Article 07 - Conditions d'âge

- **5km** : ouvert à toutes les personnes nées en **2013 et avant** (catégories « *Minimes U16* » et suivantes, valables à partir du 1^{er} septembre 2026).
- **10km** : ouvert à toutes les personnes nées en **2011 et avant** (catégories « *Cadets U18* » et suivantes, valables à partir du 1^{er} septembre 2026).
- **Semi** : ouvert à toutes les personnes nées en **2009 et avant** (catégories « *Juniors U20* » et suivantes, valables à partir du 1^{er} septembre 2026).

Article 08 – Certificats obligatoires

Toutes nos courses 21,1km/10km/5km rentrent dans le cadre d'une « compétition ou manifestation » telle que définie dans l'article L. 331-5 du Code du sport. Elles sont toutes chronométrées et font toutes l'objet d'un classement. De ce fait, toute inscription à l'une des épreuves des Courses de l'Indien est soumise à la présentation obligatoire :

- **Pour les personnes licenciées FFA** : d'une **licence délivrée par la FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running »**, en cours de validité à la date de la manifestation. *Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. Aussi, les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne sont pas acceptées.*
- **Pour les personnes majeures non licenciées FFA et pour les participants étrangers*** : d'une attestation « **pass prévention santé (PPS)** » datant de moins de **1 an à la date de la manifestation**** attestant que la personne a suivi en intégralité le parcours éducatif et d'information mis en place par la FFA sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme.

* *Les licences étrangères n'étant pas acceptées (même si les participants sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics).*

- **Pour les personnes mineures non licenciées FFA** : d'une attestation « **pass prévention santé (PPS)** » datée du jour de l'inscription et spécifique à la manifestation** ; ou d'une attestation de renseignement d'un questionnaire de santé du sportif mineur (conforme à l'annexe II-23, art. A. 231-3 du Code du sport), réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale, par laquelle chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative ; ou à défaut, d'un **certificat médical datant de moins de six mois** attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

** *Dispositif au prix de 5€ pour les majeurs, gratuit pour les mineurs, à effectuer depuis le site internet suivant : <https://pps.athle.fr/>*

En tant qu'organisateur, **nous sommes susceptibles de conserver le document présenté pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans** (durée du délai de prescription).

Article 09 – Modalités d'inscription

DISTANCES	TARIF DE BASE	TARIF LICENCIÉ FFA	NUMÉROS DE DOSSARDS**
5km (200 dossards maximum)	10€*	10€*	Dossards n°5xxx à 5xxx
10km (750 dossards maximum)	21€*	-3€ soit 18€*	Dossards n°1xxx à 1xxx
Semi-marathon (750 dossards maximum)	27€*	-3€ soit 24€*	Dossards n°2xxx à 2xxx

* Hors frais éventuels de gestion et de transaction du chronométreur

Ces tarifs incluent pour tous en 2026 un maillot "50^e édition", sauf pour le 5km où celui-ci est en option à +6€.

** Les dossards féminins seront identifiés avec un tampon « F » rouge

Pour toute **personne en situation de handicap** (en mesure de le justifier), le Comité d'organisation offre la **gratuité** de la participation. Cette démarche rentre dans le cadre du dispositif « Club inclusif » dans lequel l'ASPTT Orléans est engagée. Pour en profiter :

Inscription en ligne :

- Demandez un code de gratuité par mail à aspttindien@orange.fr en joignant votre justificatif ("carte mobilité inclusion" ou "carte d'invalidité") ;
- Saisissez le code sur protiming.fr lors de l'étape "récapitulatif d'inscription".

Inscription papier :

- Envoyez à l'organisation (par mail ou par courrier) le "formulaire d'inscription individuelle papier" (en précisant que vous demandez la gratuité) et votre justificatif ("carte mobilité inclusion" ou "carte d'invalidité") ;
- L'organisation se chargera pour vous de faire la saisie de votre inscription sur protiming.fr.

Les formulaires d'inscription, en ligne ou par courrier, individuelle ou de groupe, sont disponibles sur le site internet de l'épreuve : <https://courses-de-lindien.asptt.com/inscriptions/>

Les délais d'inscription sont les suivants (**sous réserve de dossards disponibles : dans la limite des 1700 dossards maximum répartis sur les trois distances**) :

- En ligne : avant le mercredi 30 septembre 2026 23h59 (**sous réserve de dossards disponibles**).
- Par courrier : avant le mercredi 30 septembre 2026 (**sous réserve de dossards disponibles**).
- Sur place (**sous réserve de dossards disponibles**) : inscriptions possibles le dimanche 18 octobre 2026 à partir de 8h00 jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course. Attention, les inscriptions sur place sont avec surcoût : les tarifs sur place sont respectivement de 20€, 25€, 30€.

A noter que deux phases d'inscription sont mises en place en 2026 :

- Une **1^{ère} phase de vente « Grand public » avec 1450 dossards au total** (190 dossards "5km", 630 dossards "10km", 630 dossards "semi-marathon") mis en vente immédiatement pour tous à l'ouverture des inscriptions ;
- Une **2^{nde} phase de vente « Clubs FFA » avec 200 dossards au total** (100 dossards "10km", 100 dossards "semi-marathon"), réservés aux licenciés FFA, avec une mise en vente dédiée du 01 septembre 2026 à 09h01 au 30 septembre 2026 à 23h59, exclusivement pour les coureurs licenciés FFA qui n'auraient pas encore obtenus de dossards lors de la vente « Grand public » (dossards qui pourront éventuellement être remis en vente « Grand public » par l'organisateur avant le 30 septembre 2026 s'il voit qu'ils ne partent pas) ;

- A noter que **50 dossards gratuits**, non visibles du public, sont réservés aux « Invités » (10 dossards "5km", 20 dossards "10km", 20 dossards "semi-marathon") pour être offerts par l'organisateur aux personnes en situation de handicap et aux personnalités invitées par l'organisateur ; ces dossards sont ajoutés à tout moment par l'organisateur.

*Le comité d'organisation invite les **coureurs licenciés FFA** à **s'inscrire dès que possible**, sans attendre le renouvellement de la licence FFA ni la 2nde phase de vente "Clubs FFA" le 01 septembre. Le nombre de dossards réservés "Clubs FFA" au 01 septembre est limité et vous pouvez quand même obtenir la réduction -3€ en vous inscrivant avant le 01 septembre.*

Procédure d'inscription pour les licenciés FFA avant le 01 septembre :

- Inscrivez-vous sur Protiming en choisissant "Type de licence FFA" et en renseignant votre "Numéro de licence FFA actuel" et votre "nom de club FFA" prévu pour la saison prochaine ;
- **Ne cliquez pas sur "Vérifier ma licence"** ;
- Vous paierez dans un premier temps le tarif de base, mais aussitôt après vous être inscrit et avoir payé, **envoyez un mail à contact@protiming.fr** qui vous recréditera la réduction de -3€ (pour le semi-marathon et le 10km uniquement) ;
- Chargez plus tard votre nouvelle licence FFA de la nouvelle saison sur Protiming.fr (onglet "Inscriptions / Compléter mon dossier") ;
- En cas de quelque difficulté, envoyez un mail à contact@protiming.fr.

Procédure d'inscription pour les licenciés FFA à partir du 01 septembre :

- Inscrivez-vous sur Protiming en choisissant "Type de licence FFA" puis **cliquez sur "Vérifier ma licence"** (seuls ceux ayant saisi et vérifié leur licence FFA pourront prétendre aux dossards réservés "Clubs FFA" du 01 au 31 septembre) ;
- La réduction de -3€ (pour le semi-marathon et le 10km uniquement) et la vérification de votre justificatif médical (votre licence) sont automatiques.

Tout engagement est ferme et définitif. En cas de non-participation à l'épreuve, pour quelque motif que ce soit (y compris blessure et accident), aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

*Une **bourse d'échange de dossard** sera activée si tous les dossards sont partis.*

Système automatisé par Protiming :

- Un vendeur peut déposer son dossard et/ou le proposer à un ami ;
- Un acquéreur peut se porter acheteur ;
- Dès que le premier acquéreur s'enregistre, l'athlète vendeur est remboursé de la totalité de ses droits d'inscription (hors frais de transaction) ;
- L'acheteur dispose de **24h pour valider son achat** ;
- Passé ce délai, l'athlète suivant sur la **liste d'attente** (2e position) est automatiquement contacté par email ;
- L'acheteur règle des **frais de gestion de 5€**.

Clôture de la bourse d'échange le 30 septembre 2026 à 23h59.

Article 10 - Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés, sur présentation de votre pièce d'identité ou de votre licence*, aux jours/horaires/lieux suivants :

- Aux Bureaux de l'ASPTT Orléans ° :
 - o **vendredi 9 octobre 2026** de 15h00 à 19h00,
 - o **samedi 10 octobre 2026** de 10h00 à 13h00,
 - o **lundi 12 octobre 2026** de 15h00 à 19h00,
 - o **mardi 13 octobre 2026** de 15h00 à 19h00,
 - o **jeudi 15 octobre 2026** de 15h00 à 17h30.
- Au Magasin INTERSPORT Olivet ° : **vendredi 16 octobre 2026** de 15h00 à 19h00.
- Sur le village départ/arrivée des courses ° :
 - o **samedi 17 octobre 2026** de 15h00 à 19h00,
 - o dimanche 18 octobre 2026 dès 08h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

* Attention, en cas de dossier d'inscription en ligne identifié comme « incomplet », la remise du dossard ne s'effectuera qu'après présentation de votre certificat obligatoire (cf. article 08) : le dossard ne sera pas remis sans ce certificat obligatoire et aucune décharge ne sera acceptée par l'organisation.

- ° Bureaux de l'ASPTT Orléans : **45 ter rue des montées 45100 ORLÉANS**
Magasin INTERSPORT Olivet : 550 rue d'Artois 45160 OLIVET
Village départ/arrivée : Gymnase André Gresle (place Albert Camus 45100 ORLÉANS)

Article 11 – Port des dossards

Seules les personnes en possession d'un dossard remis par l'organisation des Courses de l'Indien sont autorisées à prendre le départ. L'engagement est personnel, **aucun transfert d'inscription n'est autorisé**. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée après l'intervention du juge arbitre de l'épreuve.

Le dossard doit être porté de façon **visible en tout point du parcours**. Le chronométrage est assuré au moyen de transpondeurs collés au dos des dossards remis aux participants.

Article 12 - Temps limite

Les temps limites suivants ont été fixés par l'organisation **pour le semi-marathon** :

- **2h00'00'' au kilomètre 15**
- **2h50'00'' à l'arrivée**

Les concurrents qui n'auront pas atteint le 15^{ème} kilomètre en moins de 2h00'00'' se verront retirer la puce et le dossard et ne feront plus partie de la course. Il leur sera proposé d'être raccompagnés au village départ/arrivée par la voiture balai.

Passés ces délais, les concurrents qui prendraient néanmoins la décision de terminer la course le feront sous leur unique responsabilité : les dispositifs de sécurité et de ravitaillement mis en place par l'organisation seront progressivement levés et l'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'incident survenu après ces délais.

Article 13 – Règles sportives et particulières

Les courses se déroulent selon les **règles sportives de la FFA** accessibles sur le site suivant : <https://monclub.athle.fr/administratif-reglementaire/?cat=48>.

Comme pour toutes les courses sur route labélisées par la FFA, **les accompagnateurs et les aides extérieures ne sont pas autorisés**. Aussi, **aucun participant n'est autorisé à concourir avec un animal**. Le non-respect de ces dispositions entraînera la disqualification de l'athlète.

Un **jury**, composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade, est constitué pour les courses. En cas de **litiges** sur les résultats ou de toutes autres **réclamations** d'ordres techniques ou sportifs, votre demande est à adresser rapidement au jury, dans un délai maximum de 30 minutes après l'heure d'affichage des résultats sur place, conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel. Eux seuls ont la possibilité de rendre un arbitrage.

Les Courses de l'Indien sont une invitation à la confrontation sportive dans la **convivialité** et la **bonne humeur** : **respect, fair-play et sportivité** en sont des maîtres mots.

Article 14 – Publication des résultats

Les résultats seront affichés le jour même sur le village départ/arrivée, dès la fin de chaque course. Les résultats seront aussi publiés sur internet :

- sur le site internet du chronométrateur
- sur le site internet de la FFA : <https://www.athle.fr/base/resultats>
- sur le site internet de l'épreuve : <https://courses-de-lindien.asptt.com/resultats/>

Pour disposer de vos droits d'accès, de rectification et de suppression des données affichées sur les classements, votre demande est à effectuer par écrit à l'organisation, qui la transmettra au chronométrateur et à la FFA.

Article 15 - Récompenses

Un **maillot « 50^e édition »** sera remis en 2026 à tous les participants des distances 21,1km et 10km. Celui-ci est proposé en option à +6€ pour les participants du 5km.

Des récompenses, hommes et femmes distinctement, seront remises aux **trois premiers arrivants** « 1^{er}/2^{er}/3^{er} scratch », ainsi qu'aux **premiers arrivants de catégories** « 1^{er} Minime U16 », « 1^{er} Cadet U18 », « 1^{er} Junior U20 », « 1^{er} Master » (5km : masters tous âges confondus / 10km et semi : masters M1 à M4 récompensés). **Les récompenses ne sont pas cumulables**.

Une récompense est aussi remise au **club FFA qui présente le plus de participants** inscrits à l'avance sur l'ensemble des trois courses (5km + 10 km + Semi).

Article 16 – Services proposés

Un **vestiaire "femmes"** et un **vestiaire "hommes"** distincts, chacun disposant d'un **toilette** et de **douches**, sont mis à votre disposition dans le gymnase André Gresle, situé sur le village départ/arrivée. L'organisation vous saurait gré de bien respecter les lieux et de les laisser dans un état de propreté dans lequel vous aimeriez les trouver.

Un service de **consigne** (garde des sacs des participants) vous est également proposé dans le gymnase André Gresle, situé sur le village départ/arrivée. Malgré tout le soin qui sera apporté par nos bénévoles pour surveiller vos sacs, l'organisation attire votre attention sur le fait qu'elle ne pourra pas être tenue comme responsable en cas de vols ou de dommages matériels causés sur vos équipements. L'organisation vous encourage vivement à ne pas laisser d'équipements et de matériels de valeurs dans vos sacs, afin de vous prémunir de toute déconvenue.

A noter qu'en plus d'un w.-c. "femmes" et d'un w.-c. "hommes" présents dans les vestiaires :

- un 3^{ème} w.-c. "**mixte**" se situe dans le gymnase André Gresle (à l'entrée du gymnase) ;
- un 4^{ème} w.-c. **public "mixte"** est accessible à l'entrée de la place Albert Camus (juste derrière le podium du village départ/arrivée).

L'organisation envisage en plus d'installer pour l'édition 2026 des urinoirs et des toilettes « mobiles » extérieurs supplémentaires, dans le village départ/arrivée (très certainement sous les arbres, sur un espace situé entre le gymnase Gresle, le podium et le collège Montesquieu).

Article 17 - Assistance médicale

Des **secouristes** relevant d'une association agréée, supervisés par un **médecin**, assureront un service médical durant toute la durée des épreuves, dans une zone « poste de secours » située à proximité du village départ/arrivée. Des **ambulances** seront présentes à leurs côtés dans le but de fournir le matériel médical nécessaire à leurs services.

Les **bénévoles** et les **commissaires** présents sur le parcours seront également en mesure d'apporter une première assistance aux personnes présentes sur le parcours pendant la durée des courses.

Article 18 - Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « responsabilité civile ».

Article 19 - Cas nécessitant la modification des parcours ou l'annulation des courses

Le déroulement des courses peut être modifié par l'organisation en fonction des **conditions météorologiques particulières et exceptionnelles** susceptibles d'entraîner de graves troubles de santé (température élevée, température ressentie très basse, imminence de précipitations importantes ou d'orage...) ou pour **tout autre impératif** susceptible de mettre en danger les participants. L'organisation invite les participants à se tenir au courant d'un éventuel changement qui serait annoncé avant le départ (sur la page Facebook de l'épreuve, sur le site internet de l'épreuve, par mail, par le speaker sur place, ou par tout autre moyen).

En cas de force majeure ou sur requête des autorités compétentes, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. **Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre**, quelles que soient les raisons de l'annulation*.

** Dans le cas exceptionnel d'annulation pour cause de pandémie, émanant d'une décision de l'état ou des pouvoirs locaux, des modalités de remboursement exceptionnel pourront être définies spécifiquement.*

Article 20 - Données personnelles

Par notre intermédiaire, chaque concurrent peut être amené à recevoir des informations concernant nos courses.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un **droit d'accès et de rectification des données personnelles**. Pour en disposer, il vous suffit de faire une demande écrite à l'organisation.

Article 21 - Photographies et droit à l'image

Par leur engagement, les concurrents **autorisent** l'organisation ainsi que ses ayant droits, tels que partenaires et médias, **à utiliser les images** fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Courses de l'Indien, sur tous supports, y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Des photographies sont prises avant, pendant et après les courses par nos photographes bénévoles. Celles-ci seront publiées dans les jours suivants et consultables sur le site internet de l'épreuve <https://courses-de-lindien.asptt.com/photos/> ainsi que sur la page Facebook de l'épreuve <https://www.facebook.com/courses.de.lindien>.